

Commission d'aide à la librairie

Bilan 2010

Ministère de la Communauté française Service général des lettres et du livre Promotion des lettres

boulevard Léopold II 44 - 1080 Bruxelles

www.lettresetlivre.cfwb.be

www.promotiondeslettres.cfwb.be

www.culture.be

1. PRÉSENTATION

La Commission d'aide à la librairie est régie par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis dans le secteur culturel.

La Commission d'aide à la librairie, instance d'avis indépendante auprès du Service général des Lettres et du Livre, donne au Ministre responsable de la politique du livre des avis :

- sur les demandes pour l'obtention du label de qualité des librairies en Communauté française ;
- sur les demandes de subvention ou de prêt sans intérêts introduites par des librairies labellisées en Communauté française de Belgique ou par les organisations représentatives, auprès du Fonds d'aide à la librairie : les demandes de subventions peuvent être introduites pour des animations littéraires en librairie, pour des formations suivies par le personnel de librairie, pour des cotisations payées à des fédérations professionnelles internationales ; les demandes de prêt peuvent être introduites pour des travaux d'aménagement, d'embellissement, des achats d'équipement informatique, le développement de rayonnages réservés à la littérature de la Communauté française.

Les membres de la Commission formulent également des propositions sur la politique de soutien à la librairie et l'évolution des aides de la Communauté française en lien avec les évolutions du marché du livre.

2. COMPOSITION

La Commission se compose de neuf membres effectifs avec voix délibérative nommés par le Gouvernement de la Communauté française et répartis en 2010 comme suit :

- quatre experts justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le secteur du livre et de la librairie en particulier :
 - Brigitte de Meeûs
 - Philippe Goffe
 - Xavier Lepoivre
 - Yves Limauge
- un représentant d'association représentative de librairies agréée :
 - Régis Delcourt (président du Syndicat des libraires francophones de Belgique)
- quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques :
 - Catherine Robert
 - Daniel Decamp
 - Alain Esterzon
 - un poste restait à pourvoir.

La Commission est présidée par Xavier LEPOIVRE.

En 2010, le secrétariat de la Commission a enregistré 84,38% de présences sur les quatre réunions organisées les 24 février, 19 mai, 22 septembre et 13 octobre 2010.

Les dates programmées de rentrée des demandes auprès du Fonds d'Aide à la Librairie et des demandes de labellisation sont le 30 janvier, le 30 avril, le 30 juillet et le 15 octobre.

3. L'AIDE A LA LIBRAIRIE

3.1 Subvention aux associations professionnelles

En 2010, 38 290 euros ont été versés au Syndicat des libraires francophones de Belgique (SLFB). Cette somme couvre :

- ▶ la cotisation à l'Association pour le développement de la librairie de création en France (Adelc), cotisation qui permet l'accès des librairies de la Communauté française aux aides financières sous forme d'entrée dans le capital ou d'apports en compte courant faisant l'objet d'un accord de remboursement à taux zéro s'étalant sur des périodes de 5 à 8 ans ;
- une partie des frais de fonctionnement du SLFB comme aide à la diffusion et à la promotion du livre et l'organisation par ce dernier de journées de formation et d'information pour ses membres.

3.2 Subventions et prêts aux librairies labellisées

Depuis 2010, ces aides sont réservées aux librairies labellisées.

Les subventions pour animation littéraire

Les demandes sont analysées en commission. L'administration transmet ensuite les avis à la Ministre qui décide d'octroyer les aides. Les subventions sont ensuite liquidées auprès des demandeurs sur la base de la transmission des justificatifs ad hoc.

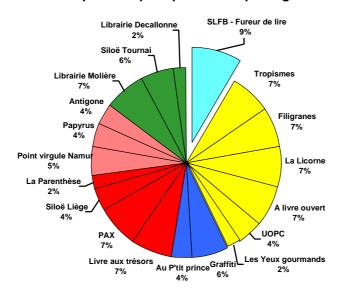
En 2010, sur proposition de la Commission, ont été financées :

- 212 animations littéraires en librairie,
- pour un montant total de 72.600 euros,
- auprès de 24 opérateurs différents¹.

¹ En ce compris les libraires ayant rentré une demande de subvention via le SLFB pour la fureur de lire.

Sociétés	Objet des subventions	Subventions accordées
SLFB ²	17 animations littéraires Fureur de lire ³	6.200,00 €
Tropismes	13 animations littéraires	5.000,00€
Filigranes	15 animations littéraires	5.000,00€
Les yeux gourmands	4 animations littéraires	1.600,00 €
UOPC	9 animations littéraires	3.200,00 €
La Licorne	13 animations littéraires	5.000,00€
A livre ouvert	23 animations littéraires	5.000,00€
Au P'tit prince	12 animations littéraires	2.800,00 €
Graffiti	11 animations littéraires	4.400,00 €
La Parenthèse	8 animations littéraires	1.600,00 €
Siloë Liège	7 animations littéraires	2.800,00 €
Livre aux trésors	14 animations littéraires	5.000,00€
PAX	13 animations littéraires	5.200,00 €
Papyrus	7 animations littéraires	2.800,00 €
Point virgule Namur	9 animations littéraires	3.600,00 €
Antigone	7 animations littéraires	2.800,00 €
Librairie Molière	17 animations littéraires	5.000,00€
Decallonne	3 animations littéraires	1.600,00 €
Siloë Tournai	10 animations littéraires	4.000,00 €
Total	212 animations littéraires	72.600,00 €

Répartition par opérateur et par région





² SLFB : Syndicat des libraires francophones de Belgique ³ Fureur de lire : 17 animations conduites par 11 librairies, demandes centralisées et introduites par le **SLFB**

En 2010, n'ont pas été retenues :

- 30 animations littéraires pour cause de non respect des dates de validité,
- 12 animations littéraires non conformes au cadre défini.

On peut regretter l'absence de demandes introduites par les librairies labellisées situées dans la province de Luxembourg.

Evolution du nombre d'animations littéraires

La croissance de 220 % en trois ans (de 2008 à 2010) du nombre d'animations subventionnées menées en librairie est impressionnante. Elle reflète :

- le dynamisme des libraires labellisés et leur volonté d'agir en tant qu'acteurs culturels en offrant aux lecteurs un réel service de conseil correspondant à leurs centres d'intérêts,
- le relèvement du plafond des subventions,

- la notoriété croissante des dispositifs d'aide.

Il convient de noter que la croissance ne semble pas freinée par le fait que ces aides sont désormais réservées aux librairies labellisées.

Les subventions pour des abonnements à des outils bibliographiques

Les libraires labellisés intéressés communiquent leur intention d'abonnement (Electre, *Livres-Hebdo*) pour l'année à l'administration qui rassemble les demandes et propose deux fois par an des arrêtés multibénéficaires à la Ministre. Ces demandes ne passent donc pas en commission.

En 2010, ces sont **48 librairies** (5 de moins qu'en 2009) qui ont bénéficié de cette aide pour un montant total de **48.010 euros**. Cinq libraires n'ont pas renouvelé leur abonnement soit pour cause de non-utilisation du matériel (*Livres-Hebdo* version papier) ou d'insatisfaction de *Livres-Hebdo* en ligne, soit parce que la taille de leur infrastructure les aurait obligés à dégager, pour leur abonnement Electre, en plus de la subvention, des fonds propres trop importants.

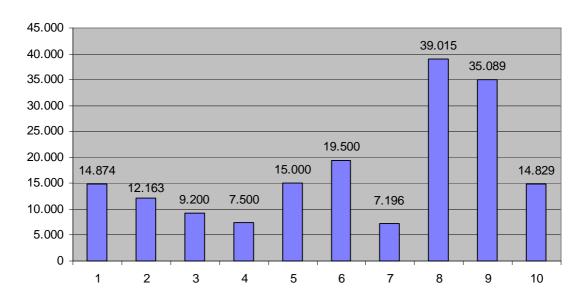
Prêts sans intérêts

Les demandes sont communiquées par l'administration aux membres de la Commission et analysées en séance. L'administration transmet ensuite les avis de la Commission à la Ministre qui décide d'octroyer les prêts. Les prêts ne sont liquidés auprès des demandeurs que sur présentation des justificatifs ad hoc.

Malgré la diffusion de l'information sur la possibilité offerte aux libraires de disposer de prêts sans intérêt, seules 3 demandes ont été introduites en 2010. Cette baisse est probablement attribuable à la conjoncture, peu propice aux investissements. Il est à noter que le montant d'une demande de prêt de **1 500 €** n'a pas été liquidé à cause de l'absence de justificatif ad hoc.

Librairies	Motivations	Prêts liquidés (€)
L'écrivain public	Agrandissement de la surface d'exposition	7 500
L'ivre de papier	Achat d'équipement informatique	7 329
Total des prêts		14.829

Evolution des montants prêtés aux librairies sur 10 ans (en euros)



Année	Demandes introduites	Demandes acceptées	Acceptées (non liquidées) ⁴	Demandes irrecevables	Prêts en €
2001	2	2	0	0	14.874
2002	2	2	0	0	12.163
2003	3	2	0	1	9.200
2004	2	1	0	1	7.500
2005	3	2	0	1	15.000
2006	3	3	0	0	19.500
2007	1	1	0	0	7.196
2008	10	7	0	3	39.015
2009	5	5	0	0	35.089
2010	3	3	1	0	14.829

Total des aides au secteur de la librairie en 2010

Total	173 729 euros
Prêts	14 829 euros
Subventions aux libraires labellisés pour outils professionnels	48 010 euros
Subventions animations littéraires	72 600 euros
Subvention organisation professionnelle SLFB/Adelc	38 290 euros

⁴ Justificatifs manquants

4. LABEL DE QUALITÉ DES LIBRAIRIES

Rappelons que, pour recevoir le label de qualité en Communauté française, la librairie qui introduit la demande doit répondre aux 11 critères que la Ministre a définis en concertation avec le Syndicat des Libraires francophones de Belgique (SLFB).

Ces critères sont :

- 1. Le début d'activité (minimum un an)
- 2. L'accessibilité
- 3. La primauté de l'activité livre
- 4. La quantité minimale de livres en magasin
- 5. L'assortiment multiéditorial et non captif
- 6. Le ratio fonds / nouveauté
- 7. L'éthique
- 8. Le quota d'auteurs belges
- 9. La réponse à la commande à l'unité
- 10. Les outils de recherche bibliographique
- 11. La formation continue

Un douzième critère dit « de convergence » permet à certaines librairies établies dans de petites villes ou localités d'être admises au label des librairies de qualité, même si elles ne satisfont pas à certains des critères énoncés, pour autant qu'elles s'engagent à s'en rapprocher, selon des modalités à fixer au cas par cas.

Les demandes de labellisation sont analysées en séance. L'administration transmet ensuite les avis à la Ministre qui labellise les librairies.

Fin 2010, la Communauté française comptait **59 librairies labellisées** (voir liste en annexe). Ces librairies labellisées reçoivent de l'administration du

matériel leur permettant de mettre en valeur leur labellisation : marque-pages reprenant les coordonnées des labellisés par région, autocollants à disposer sur les vitrines. Elles sont encouragées à valoriser le label dans leur communication et sur leur site.

Une lettre électronique d'information est envoyée aux libraires labellisés pour attirer leur attention sur l'actualité. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, y inscrire leurs actions. C'est ainsi qu'en 2010, cette lettre diffusée à 16 reprises les a :

- ➤ informés sur des formations et des rencontres spécifiques, sur les subventions liées aux outils professionnels, sur le rappel des dates de dépôt des dossiers de demande de subventions, sur des outils spécifiques à la commercialisation des livres numériques, encouragés à s'inscrire dans le programme des animations de la Fureur de lire et de la Petite Fureur,
- interrogés sur les actions à mener autour de la Journée internationale du livre,
- avertis que des chroniques de livres issues de la bibliographie de « Le Carnet et les Instants » et du site www.livredejeunesse.be étaient mises à leur disposition en vue d'enrichir leur propre site web.

En 2010 toujours, sur proposition de la Commission d'aide à la librairie, des moyens financiers et stratégiques ont été dégagés pour permettre aux librairies nouvellement labellisées de disposer de capsules vidéos destinées à alimenter aussi bien le site de la Promotion des Lettres que les pages web des librairies. La carte des librairies labellisées avec leurs coordonnées et les présentations vidéos est accessible sur le site www.promotiondeslettres.cfwb.be en cliquant sur le logo ci-dessous.



5. AUTRES TRAVAUX DE LA COMMISSION

En 2012, les premières labellisations arriveront au terme de leur validité. Les membres de la commission ont commencé à réfléchir à cette échéance et proposent d'utiliser cette opportunité pour évaluer les critères d'attribution et éventuellement les faire évoluer.

5.1 Evolution des aides

La Commission a soumis à Madame la Ministre Laanan, qui les a acceptées, des propositions de modification des montants des aides. Ces propositions ont été mises en pratique en 2010 comme suit :

- > 400 euros par animation en présence d'un auteur ;
- > 200 euros par animation sans présence d'auteur ;
- suppression du plafond des dix animations par an et fixation d'un plafond financier à 5.000 euros ;
- > prêts sans intérêts : plafond porté à 10.000 euros.

5.2 Les formations

- Sollicitée par la Commission, une seconde séance de formation sur les lettres belges contemporaines eut lieu le 1^{er} février 2010. Cette journée a réuni 13 représentants de librairies labellisées.
- ➤ A la demande de la Commission, une journée de formation sur « Le numérique et la librairie » a été organisée avec Syndicat des libraires francophones de Belgique, le lundi 22 novembre au Ministère. Elle a accueilli 46 participants. Vingt-trois librairies labellisées étaient représentées. Cette journée était inscrite dans le cadre du plan de développement numérique du livre souhaité par le Conseil du livre (voir le bilan de cette instance d'avis) et mis en place par Madame la Ministre Laanan. Le programme de la journée proposait les orateurs suivants : Jean-Noël Orengo (Chargé de mission pour le numérique au Syndicat de

la librairie française), Sylvie Lartigue, commerciale pour 1001libraires.com, le portail de la librairie indépendante, Stéphane Michalon, directeur général de E-pagine, prestataire de solutions pour le livre numérique à destination des éditeurs et des libraires, Hélène Clemente, chargée de mission au SLF, Vincent Marty, General Manager de Dilicom pour la présentation du Hub Dilicom.

5.3 Le développement numérique

Après un premier plan proposé par le cabinet de la ministre Laanan, une période de consultation auprès des acteurs de la chaine du livre a été engagée en septembre 2010 en vue de dégager leurs besoins spécifiques. La commission a donc été sollicitée à ce sujet.

Il ressort des consultations (libraires et commission) que le rôle de la Communauté française peut s'articuler autour des axes suivants :

- ▶ la formation : aider les libraires à cette mutation radicale, les aider à « réinventer leur métier » (comme d'ailleurs celui des bibliothécaires) : un programme de formation au web 2.0 sera proposé aux libraires en 2011 ;
- > la poursuite du soutien à l'informatisation des librairies ;
- > le soutien à l'innovation et la mutualisation des moyens pour :
 - offrir une plus grande visibilité sur le net,
 - permettre la commande (tant papier que numérique) en ligne,
 - proposer une alternative de proximité aux géants de la vente en ligne ;
- le soutien au lobbying sur les enjeux économiques :
 - la TVA du livre numérique
 - le mark-up/tabelle (voir point 5.5).

Une brève recherche menée par l'administration en 2010 a permis de constater que sur les 59 librairies labellisées :

- 44 ont un site propre et 4 disposent d'une page sur un site collectif de libraires,
- 22 permettent des commandes soit en ligne soit via un formulaire à renvoyer,
- deux proposent la commande de livres numériques,
- une seule librairie a investi dans le projet du portail 1001libraires.com sans pourtant bénéficier du site adhérent.
- 14 librairies ne possèdent pas de site propre mais certains sont intéressées par une adhésion à 1001libraires.com, portail des librairies indépendantes
- les libraires non intéressés arguent des problèmes liés au mark-up (extabelle).

5.5 Le Mark-up (ou tabelle)

A la demande de la Commission, le Service général des Lettres et du livre a commandé auprès de Tanguy Habrand (ULg) une étude sur le sujet. Le rapport *Harmoniser le prix du livre importé de France* a été diffusé en septembre 2010.

Les membres de la Commission qui ont pris l'initiative de l'envoyer au CNL (Centre national du livre, en France), à Frédéric Mitterrand ainsi qu'à Antoine Gallimard, président du SNE (Syndicat national de l'édition, en France). Dans la foulée, le cabinet de Madame la Ministre a organisé une rencontre sur le sujet à Paris avec des membres du Ministère français de la Culture. Une table ronde avec les différents acteurs de la chaine du livre, notamment les diffuseurs et distributeurs français, devrait être programmée en 2011.

L'étude de Tanguy Habrand est disponible sur le site de la Promotion des lettres.

LISTE DES 59 LIBRAIRIES LABELLISÉES FIN 2010

Région bruxelloise					
GRANDE MURAILLE	Galerie de Ruysbroek, 5	1000 BRUXELLES	02 512 14 56	users.swing.be/grande_muraille	
QUARTIERS LATINS	Place des Martyrs, 14	1000 BRUXELLES	02 227 34 00	www.cfc-editions.be	
TROPISMES	Galerie des Princes, 11	1000 BRUXELLES	02 512 88 52	www.tropismes.com	
Filigranes	Av. des art 39-40,	1040 BRUXELLES	02 511 90 15	www.filigranes.be	
TAPAGE (Télélivre)	Rue Père de Deken 83	1040 BRUXELLES	02 733 37 70	http://www.tapageweb.be	
LA LIBRAIRIE EUROP.	Rue de l'Orme 1	1040 BRUXELLES	02 231 04 35	http://www.libeurop.be/home.php	
Librairie photos HUSSON	Chaussée d'Alsemberg, 142	1060 BRUXELLES	02 534 33 54	www.husson-editeur.be	
YEUX GOURMANDS	Avenue Jean Volders, 64 A	1060 BRUXELLES	02 642 97 05	www.lesyeuxgourmands.be/	
LIBRAIRIE DU MIDI	Bd. Poincaré 75	1070 BRUXELLES	02 521 68 99	www.libmidi.com	
U.O.P.C.	Avenue Gustave Demey, 14	1160 BRUXELLES	02 648 96 89	www.uopc.be	
ABAO Librairie	Rue Middelbourg, 40	1170 BRUXELLES	02 663 79 80	www.abaobxl.be	
AM STRAM GRAM	Rue Général Mac Arthur, 1	1180 BRUXELLES	02 345 81 85	www.amstramgram.be	
LICORNE	Chaussée d'Alsemberg, 656	1180 BRUXELLES	02 344 98 32	www.librairielalicorne.be	
PAR QUATRE CHEMINS	rue Xavier de Bue, 4	1180 BRUXELLES	02 344 58 83	www.parquatrechemins.be	
A LIVRE OUVERT	Rue St Lambert, 116	1200 BRUXELLES	02 762 98 76	www.alivreouvert.be	

Province du Brabant wallon					
CALLIGRAMMES	Rue Charles Sambon, 7	1300 WAVRE	010 22 61 47	www.calligrammes.be	
AU FIL DES PAGES	Rue des combattants, 106	1310 LA HULPE	02 653 32 67		
ACADEMIA-BRUYLANT	Grand-Place, 29	1348 LOUVAIN-L-N.	010 45 23 95	www.academia-bruylant.be	
IVRE DE PAPIER (L')	Rue St Jean, 34	1370 JODOIGNE	010 81 62 63	www.livredepapier.be	
AU P'TIT PRINCE	Rue de Soignies, 9	1400 NIVELLES	067 22 09 52	www.auptitprince.be/	
GRAFFITI	Chaussée de Bruxelles, 129	1410 WATERLOO	02 354 57 96	www.librairiegraffiti.be	
BAOBAB	Rue des Alliés, 3	1420 BRAINE-L'AL.	02 384 42 21	www.lebaobab.be	

Province de Namur					
PAPYRUS	Rue Bas de la place, 16	5000 NAMUR	081 22 14 21	www.librairie-papyrus.be	
POINT VIRGULE Namur	Rue Lelièvre, 1	5000 NAMUR	081 22 79 37	http://www.initiales.org/	
ANTIGONE	Place de l'Orneau, 17	5030 GEMBLOUX	081 60 03 46	http://librairieantigone.skynetblogs.be/	
DLIVRE	Rue grande 67 A	5500 DINANT	082 61 01 90	www.dlivre.com	

Province de Liège					
PARENTHESE	Rue des Carmes, 24	4000 LIEGE	04 222 42 66	www.laparenthese.be	
SILOE Liège	Rue des Prémontrés, 40	4000 LIEGE	04 223 20 55	www.siloe-librairies.com	
LIVRE AUX TRESORS	Rue Sébastien Laruelle, 4	4000 LIEGE	04 250 38 46	http://www.initiales.org/Livre-aux-Tresors-Liege-Belgique,480	
Echappée belle (L')	Boulevard Saucy, 9	4020 LIEGE	04 343 57 62	www.echappeebellecp.canalblog.com	
Pax	Place Cockerill, 4	4000 LIEGE			
Le Long courrier	Rue de l'Eglise 54,	4032 CHENEE	04 367 63 83	www.long-courrier.com	
LA DERIVE	Grand'Place, 10	4500 HUY	085 21 25 14	www.laderive.com/	
OISEAU-LIRE	Rue du Collège, 10	4600 VISE	04 379 77 91	www.loiseaulire.be	
AU FIL D'ARIANE 1	Rue Henri Hurard, 5	4800 VERVIERS	087 33 64 39	www.aufildariane.be	
L'ÎLE OUVERTE	Rue de la Chapelle, 86	4800 VERVIERS	087 31 11 85	www.lileouverte.be	
LES AUGUSTINS	Pont du Chêne,1	4800 VERVIERS	087 33 56 99		
Pages après pages	Rue Docteur Henri Schaltin 7	4900 SPA	087 22 67 28	www.pagesaprespages.be	
Librairie du Centre	Place Joseph Thiry 29,	4920 AYWAILLE	04 384 41 93	www.librairieducentre.be	
AU FIL D'ARIANE 2	Chemin rue 14	4960 MALMEDY	080 77 05 77	www.aufildariane.be	

Province de Luxembourg					
CROISY	Rue du Sablon, 131	6600 BASTOGNE	061 21 19 05	www.croisy.be	
LE POINT-VIRGULE Arlon	Grand Place, 21	6700 ARLON	063 22 24 74		
DU TIERS ET DU QUART	Rue de Neufchâteau 153	6700 ARLON	063 23 66 26	http://www.dutiersetduquart.be/wp/	
TEMPS DE LIRE	Rue du Serpont, 13	6800 LIBRAMONT	061 22 47 86	www.letempsdelire-libramont.be	
OXYGENE	Rue St Roch, 26	6840 NEUFCHATEAU	061 27 15 12	http://www.librairie-oxygene.be/	
L'Odyssée	Rue du Commerce 22	6900 MARCHE-EN-F.	084 32 20 03		

Province de Hainaut					
MOLIERE	Boulevard Tirou, 68	6000 CHARLEROI	071 32 89 19	www.moliere.be	
LETO André	Rue d'Havré, 35	7000 MONS	065 31 53 18		
POLAR & CO	Rue de la Coupe 36	7000 MONS	065 84 95 77	http://www.librairiepolar.com/	
SCIENTIA	Passage du Centre 9-11	7000 MONS	065 33 96 56	www.librairiescientia.eu	
LIGNE CLAIRE	Grand'rue 66	7000 MONS	065 33 48 38	www.ligneclaire.com	
ECRIVAIN PUBLIC	rue de Brouckère, 45	7100 LA LOUVIERE	064 28 04 33	www.librairie-ecrivainpublic.be	
Librairie de la Reine	Grand Place, 9	7130 BINCHE	064 33 06 60	www.librairiedelareine.be	
CHANTELIVRE	Rue de la Wallonie, 27	7500 TOURNAI	069 84 44 13	www.chantelivre-tournai.com	
DECALLONNE	Grand Place, 18	7500 TOURNAI	069 22 69 21		
LIBRAIRIE SILOE Tournai	Rue des Jésuites 28	7500 TOURNAI	069 36 22 14	www.siloe-librairies.com	
MEDIALIVRES	Rue du Cygne 19	7500 TOURNAI	069 23 59 70		
MELPOMENE	Rue de la Station, 85	7700 MOUSCRON	056 34 81 57		
LITTERATH	Grand Place, 49	7800 ATH	068 84 18 46		